

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUIN 2017

Le Conseil Municipal des QUATRE-ROUTES du LOT s'est réuni le lundi 12 juin 2017, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Raymond RISSO, Maire.

Date de convocation : le mercredi 07 juin 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de procurations : 3

Présent(e)s :

Mesdames : Mady PASQUIER, Marie-Christine ROUX et Béatrice JAUNARD

Messieurs : Raymond RISSO, Roger TASSAINT, Ferit DERGICI, Patrick FAURI et Stéphane TASSAIN

Absente(s) ayant donné procuration : Mesdames Frédérique LAFON, Aurélie REGINATO et Monsieur Franck VIDECOQ

Absente(s) : Mesdames Nicole CASAGRANDE, Martine PUYJALON et Monsieur Thierry DECROS

Secrétaire de séance nommée par Monsieur le Maire : Madame Béatrice JAUNARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h30

- ORDRE DU JOUR

- Délibération : approbation de la convention élaborée dans le cadre de la convention d'entente entre les cinq communes de Cavagnac, Condat, Les Quatre Routes du Lot, Saint Michel de Bannières et Strenquels pour l'achat et la mutualisation de l'entretien et du l'utilisation du tracteur CLAAS ARION 420 équipé d'une épareuse NOREMAT - « Optima M51 »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la convention pour l'achat et la mutualisation de l'entretien et de l'utilisation ci-dessus désignée, dans le cadre de l'entente intercommunale des cinq communes,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tout document relatif à cette convention. (11 pour)

- Délibération : approbation de la mise à disposition du personnel technique de la mairie de Cavagnac dans le cadre de la convention d'entente entre les cinq communes de Cavagnac Condat, Les Quatre Routes du Lot, Saint Michel de Bannières et Strenquels pour l'achat et la mutualisation de l'entretien et du l'utilisation du tracteur CLAAS ARION 420 équipé d'une épareuse NOREMAT - « Optima M51 »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la mise à disposition à l'entente intercommunale désignée ci-dessus, des adjoints techniques nommés ci-après, de la commune de Cavagnac au 19 juin 2017 :
 - Messieurs Francis LAQUEYRIE et Serge ARLIE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tout document relatif à cette mise à disposition. (11 pour)

- Délibération : approbation de la mise à disposition du personnel administratif de la mairie de Condat dans le cadre de la convention d'entente entre les cinq communes de Cavagnac Condat, Les Quatre Routes du Lot, Saint Michel de Bannières et Strenquels pour l'achat et la mutualisation de l'entretien et du l'utilisation du tracteur CLAAS ARION 420 équipé d'une épareuse NOREMAT - « Optima M51 »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la mise à disposition à l'entente intercommunale désignée ci-dessus, de l'adjoint administratif principal nommé ci-après, employé à la commune de Condat au 19 juin 2017 :
 - Madame Nathalie PRUGNARD

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention ainsi que tout document relatif à cette mise à disposition. (11 pour).

La séance est levée à 22h00

Le MAIRE